



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Comité du groupe de soutien. Pour adresse :
S. Hagemann, F. Leutenegger, G. Sales Cordeiro,
R. Rickenmann, Th. Thévenaz et E. Vellas
Section des Sciences de l'Éducation
Uni-Mail - 40, boulevard du Pont d'Arve
1211 Genève 4

Genève, le 15 mai 2006

Lettre ouverte

Monsieur André Hurst
Recteur de l'Université de Genève
24, r. Général Dufour, C.P.
1211 Genève 4

Monsieur le Recteur,

Les enseignantes et enseignants, assistantes et assistants, le personnel administratif et technique de la Section des sciences de l'éducation soussignés sont consternés par le vote du Conseil de l'université refusant la maîtrise pour la formation des enseignants primaires. Alors que la position de la Conférence universitaire suisse (CUS) est de considérer que : «*Ensemble, les études de bachelor et de master remplacent les actuelles études de diplôme ou de licence.* » (Art.1, al.2 des directives de la CUS sur Bologne), le Conseil de l'université a fait sienne cette position pour seulement deux mentions de licence. Pour la formation des enseignants, il a dérogé à ce principe fondateur, privilégiant un cursus court de trois ans. Plus ou moins directement impliqués par la formation des enseignants, nous contestons les arguments avancés.

Le vote du Conseil de l'université paraît alarmant dans la mesure où, à Genève, l'application du processus de Bologne pour la formation des enseignantes et des enseignants est prétexte à une déqualification du diplôme existant et représente une régression quantitative et qualitative par rapport à la situation actuelle. Cette application de la réforme est de mauvais augure et va à l'encontre des prises de positions des instances universitaires qui ont considéré jusqu'ici que le processus de Bologne ne devait en aucun cas toucher à la qualité des études et de la formation.

Actuellement, et depuis 1996, quatre années d'études permettent d'acquérir la licence en sciences de l'éducation « mention enseignement ». Concernant l'évaluation du cursus de formation, rappelons premièrement qu'une procédure d'assurance de qualité a consisté en une expertise d'une commission internationale qui a jugé très positivement les quatre années d'études. Secondement, au niveau suisse, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a non seulement reconnu le titre en avril 2005, mais la commission pour la reconnaissance des diplômes des hautes écoles pour les enseignantes et les enseignants primaires des degrés préscolaire et primaire a estimé la formation « de très bon niveau ». L'alternance entre le terrain scolaire et l'université, comme institution de

formation académique et professionnelle, le référentiel des compétences, les apports des sciences de l'éducation et des didactiques disciplinaires, l'initiation à la recherche sont considérés comme les atouts majeurs de la formation. Ces acquis sont aujourd'hui remis en question par la décision du Conseil de l'université qui fait fi des motifs qui ont jadis conduit à une durée d'études de quatre ans, de niveau licence. Genève disposait d'une formation de type Haute Ecole Pédagogique depuis les années 1930 comprenant une année complète à l'université. Au moment de la réforme de la formation, il paraissait peu concevable de préconiser une solution qui n'améliore pas substantiellement la qualité de la formation. Aujourd'hui, alors que les attentes et les aspirations face à l'école augmentent, il est stupéfiant d'imaginer qu'une diminution réelle du temps de formation puisse constituer une proposition crédible. Les outils de réflexion, les capacités de distance, d'analyse et d'action, la recherche, c'est-à-dire l'ensemble des apports des sciences humaines et sociales et des didactiques disciplinaires sont déterminants pour préparer une enseignante ou un enseignant primaire à réagir judicieusement aux situations complexes de sa profession.

Au niveau international, ce sont bien de telles considérations qui conduisent les autorités universitaires et politiques à préconiser des études de niveau maîtrise. Tous les pays environnants connaissent une formation d'enseignantes et d'enseignants primaires de type maturité +4 ou +5 ans. En Allemagne, la Conférence des recteurs des hautes écoles (*Hochschulrektorenkonferenz*) stipule dans sa recommandation récente du 21 février 2006 de viser une maîtrise en 5 ans pour la formation des enseignants primaires dans l'ensemble du pays. Jusqu'à ce jour, Genève se trouve au même niveau de formation que les principaux pays européens. Le préavis du Conseil de l'université qui propose une régression, interroge quant à la portée d'une telle décision dans les années à venir. Le choix de se placer au même niveau que les autres cantons suisses représente-t-il un choix orienté vers l'avenir ?

En Suisse, la formation des enseignantes et des enseignants primaires se déroule actuellement dans des Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP) avec des études de trois ans et des diplômes en passe d'être tous reconnus au niveau de la CDIP. Le pari, vieux de plus de dix ans, d'une formation de niveau tertiaire semble aujourd'hui tenu. Il est même si bien tenu, que des discussions s'engagent pour aller vers une formation de quatre ans, accordant plus de place aux sciences de l'éducation, car avec trois ans la mobilité des HEP vers les universités n'est pas garantie. Une des retombées attendues du processus de Bologne bute sur le temps de formation, trop court. L'*Alleingang* helvétique ne constitue pas une solution viable à long terme. La politique universitaire et les autorités ne devraient-elles pas anticiper le futur, en tenant compte à la fois de l'évolution internationale et nationale d'une formation de haut niveau pour les enseignantes et les enseignants primaires ?

Du point de vue strictement académique, les arguments du Conseil de l'université ne peuvent qu'étonner puisque la formation des enseignants et des enseignantes de l'école primaire a été conçue à l'intérieur d'un projet académique en lien direct avec les recherches menées par les membres de la section intervenant dans la filière et, plus largement, par les chercheurs en sciences de l'éducation. La « professionnalisation » signifie justement de s'adosser aux apports théoriques des sciences humaines et sociales. Notons que les recherches s'enrichissent elles-mêmes de cette filière tout en réinjectant leurs résultats dans les enseignements universitaires. Il est surprenant que l'instance universitaire la plus élevée dévalorise la portée des savoirs. Le lien étroit entamé depuis les années 1930 entre formation et recherche fait de la Section des sciences de l'éducation un pôle de référence internationalement reconnu qui se trouve ébranlé par le récent vote de l'instance même qui devrait favoriser la production et la diffusion des savoirs.

Parmi les arguments, l'un d'entre eux repose sur un vieil adage : à petits ou jeunes élèves, petite formation. Cet adage dépassé nous paraît peu correspondre aux attentes socio-institutionnelles et aux aspirations des familles adressées à l'école primaire. Le chômage des jeunes, l'exclusion sociale constituent aujourd'hui un immense défi que seule une formation de qualité pourrait contribuer à lever. Une telle formation commence à l'école primaire et suppose des connaissances et des capacités étendues permettant que tous les élèves d'une tranche d'âge effectuent les apprentissages fondamentaux.

La procédure d'admission des étudiantes et des étudiants dans la formation a constitué un des arguments du vote négatif du Conseil de l'université. Nous en convenons, une telle procédure constitue une question délicate, un dilemme entre un accès aux études et une formation de qualité de type professionnel et académique. Toutes les facultés ou institutions universitaires qui forment des professionnels vivent cette tension, car qui dit formation dit nécessairement pratique dans le milieu professionnel. Ceci suppose de pouvoir garantir des stages, des contacts étroits et répétés avec la profession, c'est-à-dire des partenariats avec l'employeur et la profession pour un accueil suffisant des étudiants. Alors qu'elle est cruciale pour toutes les formations universitaires, nous nous étonnons de l'examen rapide de cette délicate question.

Eu égard aux standards européens et peut-être bientôt suisses, sans oublier les exigences de la CDIP, considérant le pôle de référence des sciences de l'éducation à Genève et prenant en compte l'importance des apprentissages fondamentaux de l'école primaire, nous vous prions de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que le Conseil de l'université réexamine sa position afin que la formation à l'enseignement primaire ne perde pas, de façon difficilement réversible, ce qui constitue sa qualité actuelle reconnue.

Nous vous remercions de la considération que vous accorderez à cette lettre et nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à nos respectueux messages.

Groupe universitaire de soutien à un Master
pour la formation des maîtres et maîtresses de
l'école primaire.

Copie au Président du Conseil de l'université

Nom	Prénom	Charge	Signature